



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Publication des conclusions d'enquête de la CDPDJ : Un rapport qui confirme le bien-fondé des correctifs au Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent

Rimouski, le 13 novembre 2014 – Presque deux ans après les cas étudiés par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), le Centre Jeunesse du Bas-Saint-Laurent (CJBSL) constate que le rapport rendu public aujourd'hui confirme le bien-fondé des correctifs apportés depuis.

L'enquête de la CDPDJ concerne 18 enfants hébergés dans différentes ressources d'accueil (19 RTF) du CJBSL entre 2010 et 2013. L'enquête réalisée révèle que les droits des enfants, dont la situation a été revue par la Commission, n'ont pas été lésés. Toutefois, le rapport met en lumière certains correctifs à apporter au plan de la collaboration et de la coordination ainsi que du suivi des interventions.

La directrice générale du Centre jeunesse, madame Anne Duret, accueille favorablement le rapport d'enquête qui sera un outil supplémentaire afin de bonifier les services et la réponse aux besoins de protection des enfants.

« Tous les enfants ont le droit de recevoir des services de qualité. Le mieux-être des enfants en besoin de protection est notre objectif premier. Nous faisons nôtres les recommandations de la Commission et nous nous engageons à y donner suite avec célérité. Nous avons déjà, particulièrement depuis mars 2013, apporté des correctifs à plusieurs des lacunes identifiées. Par ailleurs, tout ce qui peut contribuer à améliorer nos pratiques est pris sérieusement en considération. », observe madame Duret.

Des actions concrètes réalisées

Les constats de la Commission sont antérieures à plusieurs actions mises en place au sein du Centre jeunesse au cours des dernières années pour qualifier l'intervention auprès des jeunes placés en famille d'accueil.

Le CJBSL s'est conformé à l'ensemble des recommandations émises à la suite de l'enquête externe réalisée, tel qu'il s'était engagé à le faire. Un guide de pratique en protection de la jeunesse précise les approches cliniques à favoriser lors des interventions, qualifie la supervision du personnel et encadre le nombre de rencontres à réaliser avec l'enfant dans sa famille d'accueil. De plus, différents mécanismes de suivi ont été mis en place pour s'assurer que les attentes signifiées aux professionnels soient respectées.

- Une évaluation systématique des conditions de vie de chaque enfant placé en famille d'accueil est réalisée annuellement avec l'enfant, et ce, en plus du suivi régulier. Un suivi des constats est effectué tant avec la famille d'accueil qu'avec l'enfant et ses parents.

- Le directeur de la protection de la jeunesse dispose maintenant d'un mécanisme lui permettant de s'assurer que le nombre de contacts et de communications avec l'enfant dans son milieu d'accueil et sa famille soit conforme aux normes ministérielles et à la Loi sur la protection de la jeunesse.
- Enfin, lors du renouvellement de l'entente spécifique avec chaque famille d'accueil, un comité d'accréditation procède à une analyse pour soutenir la décision de reconduire ou non le renouvellement.

Une collaboration continue

Dès l'amorce de l'enquête, le Centre jeunesse a collaboré avec la Commission. Le CJBSL compte maintenir cette collaboration dans les suites à donner aux recommandations de la Commission. La consolidation et l'amélioration continue des pratiques demeurent une priorité pour l'établissement.

Conformément à ses orientations stratégiques 2014-2017 concernant l'amélioration continue et la consolidation des pratiques, le CJBSL accueille les recommandations de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et s'engage à prendre les mesures nécessaires afin d'y apporter un suivi rigoureux et diligent.

- 30 -

Pour information :

Ariane Doucet-Michaud

Responsable des communications et des relations avec la communauté

Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent

Téléphone : 418 722-1803

Cellulaire : 418 730-6111